

*Budget participatif écologique*

**FICHE PRATIQUE**

**JE DÉPOSE UN GRAND PROJET**



## Pourquoi soumettre mon projet au Budget participatif écologique ?

- Vous êtes une personne morale et votre projet peut prétendre à une subvention attribuée dans le cadre d'une des aides régionales concourant au Budget participatif écologique :
  - Projets territoriaux de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages de déchets
  - Résorption des dépôts sauvages d'importance régionale et situations exceptionnelles
  - Résorption des dépôts sauvages sur les terres agricoles
  - Zéro déchet et économie circulaire
  - Production de chaleur renouvelable et réseaux
  - Modernisation de l'éclairage public, réduction de la pollution lumineuse et création d'une trame noire
  - Solutions innovantes de rupture
  - Développement des énergies renouvelables électriques
  - Projets citoyens d'énergies renouvelables
  - Bâtiments publics durables
  - Innovation et structuration de la filière Hydrogène
  - Reconquête de la biodiversité
  - Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides
  - Création d'espaces verts
  - Construction de chaufferies biomasse
  - Agriculture urbaine
  - Réflexe bois-biosourcés
  - Plan vélo régional
- Déposez votre dossier sur [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr) avant le 14 avril 2022, en sélectionnant dans la liste des téléservices l'aide régionale correspondante. N'oubliez pas d'indiquer votre souhait de soumettre votre projet au Budget participatif écologique, en cochant la case prévue à cet effet.
- Si votre projet est éligible après instruction par les services régionaux et avis de la commission d'admissibilité, il sera soumis au vote des Franciliens en septembre 2022.
- S'il est retenu, vous bénéficierez, en plus de l'aide régionale que vous sollicitez, d'une **prime citoyenne écologique de 10 %** (dans la limite de 300 000 € supplémentaires et des plafonds réglementaires européens et nationaux applicables en matière d'aides publiques).